

Rapport du Président

Séance Publique du
vendredi 21 juin 2013

Service instructeur
Direction des Finances

1^{ère} **Commission** - N° CG-2013-3-1-8

Service consulté

AFFECTATION DU RESULTAT CUMULE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2012

Résumé : L'instruction budgétaire et comptable M52 prévoit que l'Assemblée départementale délibère afin d'accepter le résultat constaté au compte administratif, préalablement à son inscription à la Décision Modificative N°1.

Les principes de l'affectation du résultat

Le résultat sur lequel porte la décision d'affectation est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice dans le compte administratif.

L'instruction précise que le résultat cumulé excédentaire doit être affecté en priorité :

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (nature 1068) .
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau créditeur sur la nature codifiée 002) ou en une dotation complémentaire en section d'investissement (nature 1068).

La proposition d'affectation du résultat constaté à la clôture de l'exercice 2012

Pour mémoire, le compte administratif 2012, qui retrace l'exécution budgétaire du Budget principal est présenté toutes taxes comprises, y compris les dépenses et recettes du Laboratoire Vétérinaire Départemental et de l'opération de réhabilitation de la Maison d'Alsace à Paris. Cependant, les écritures passées dans ce cadre doivent être prises en charge hors taxes. Ainsi, les montants retenus pour la constatation du résultat et son affectation sont ceux qui figurent sur le compte de gestion du Payeur Départemental. Le résultat se présente comme suit :

➤ **En fonctionnement :**

Excédent cumulé à la clôture de l'exercice 2011 :	68 487 676,17 €
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2011 :-	22 912 839,18 €
Résultat de l'exercice 2012 (recettes – dépenses) :	45 381 716,30 €

Total excédent cumulé à la clôture de l'exercice 2012 :	90 956 553,29 €

➤ **En investissement :**

Déficit à la clôture de l'exercice 2011 :	- 22 912 839,18 €
Résultat de l'exercice 2012 (recettes y compris le 1068 – dépenses) :	-14 131 636,24 €
Total besoin de financement de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2012 :	----- -37 044 475,42 €

Je vous propose donc :

- D'affecter l'excédent cumulé de la section de fonctionnement de 90 956 553,29 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 37 044 475,42 € (nature 1068 à la décision modificative n°1), le solde, soit 53 912 077,87 €, étant inscrit en excédent de fonctionnement reporté (nature 002 à la décision modificative n°1).
- La décision modificative n°1 qui vous est présentée concomitamment à ce projet de délibération enregistre ces écritures.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER